

PROCEDURE LICENCE SAISON 2022-2023

➤ Renouvellement de licence

Le renouvellement de licence s'adresse à tous les pilotes ayant déjà eu une licence FFC sur la saison 2022.

La date vous sera communiquée courant du mois de septembre dès réception par la FFC. Merci d'en faire la demande sur votre compte « espace licencié-FFC » dès sollicitation par le club (cf Doc : choix de licence sur notre site dans le dossier inscription et tarification). Le paiement se fera en ligne sur YAPLA (via <http://www.bmx-vdg.com/>)

⚠ Pour les demandes de mutations, vous avez la procédure en ligne sur le site de la FFC comité AURA (<http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com/mutations>), si vous rencontrez des difficultés joindre : **Patricia Beraud (06-70-30-17-40, denanpat@hotmail.fr)**

Si vous reprenez l'activité BMX et que vous avez déjà eu une licence FFC, il vous faudra connaître votre numéro NIP ou UCI pour faire la demande de licence en créant un compte sur « espace licencié FFC ». Si vous ne connaissez pas l'un de ces numéros merci de contacter directement la FFC :

Nathalie Reverchon <http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com/mutations>

➤ Prendre une licence FFC

Vous souhaitez démarrer le BMX, vous devez OBLIGATOIREMENT détenir une licence FFC.

Vous trouverez la procédure sur le site du comité AURA FFC :

<http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com/espace-licencies-clubs/154-services-clubs/espace-licencie-clubs/1847-procedures-espace-licencie>

Une fois votre compte licencié créé, un numéro NIP ou UCI vous sera attribué, il sera très important de la conservé , il deviendra votre identifiant de compte « espace licencié FFC »

Pour faire la demande de licence : <https://licence.ffc.fr/>, vous avancez par étapes, une aide pour le choix de licence se trouve sur notre site <http://www.bmx-vdg.com/> dans la rubrique inscription et tarification , lié à l'âge et la catégorie associée.

N'oubliez de lire l'ensemble des documents et les valider si nécessaire pour accéder à l'étape suivante. Vous devrez ajouter obligatoirement dans les documents :

- Une photo du pilote + Une carte d'identité R/V de l'un des deux parents
- Un certificat médical « de non contre-indication à la pratique du BMX en loisir et en compétition ». celui sera valable 3 ans .

L'ensemble des documents est obligatoire pour la validation de la licence, ce qui conditionnera le démarrage des entrainements.

➔ Le paiement de la licence se fait directement au club par la plateforme YAPLA, lien sur notre site <http://www.bmx-vdg.com/> (le tarif vous sera mentionné lors de la demande de licence, les tarifs se trouvent également sur notre site)

⇒ En cas de difficultés, joindre : **Patricia Beraud (06-70-30-17-40, denanpat@hotmail.fr)**